



Commission Sportive Nationale de Patinage Artistique

# **CHAMPIONNATS DE FRANCE**

## **DES CLUBS**

**Commission des Interclubs**

**Règlement Général du Championnat**

**Règlement Technique**

**Règlement Comptable**

## **Commission des Interclubs**

**La Commission des Interclubs est placée sous la responsabilité de la C.S.N.P.A.**

### **Composition**

La commission est composée de membres de droits et de membres désignés.

### **Membres de droits \***

- ◆ Le Président de la C.S.N.P.A. ou son représentant,
- ◆ Le Président de la Commission Interclubs,

### **Membres \***

Ils sont désignés annuellement par les membres de droits.

- ◆ Un(e) secrétaire
- ◆ Un(e) secrétaire adjoint(e)
- ◆ Un représentant des juges,
- ◆ Un représentant des comptables,
- ◆ Un représentant de chaque ligue (8),
- ◆ Deux entraîneurs (IDF, Province).

- Voir annexe 1
- 

Cette commission possède deux sous-commissions.

### **Sous-commission Technique (8 personnes)**

Elle a en charge de :

- élaborer le règlement technique.
- diffuser le règlement.

Elle comprend :

- le Président de la commission,
- le représentant des juges,
- trois représentants des ligues,
- les deux entraîneurs.

### **Sous-commission Administrative (6 personnes)**

Elle a en charge de :

- élaborer le règlement général,
- élaborer le règlement comptable,
- diffuser les règlements.

Elle comprend :

- le Président de la commission,
- le responsable des juges,
- le comptable,
- trois représentants des Ligues.

### **But de la Commission**

Structure de coordination et de fonctionnement des Interclubs, son rôle est de :

- Elaborer les règlements.
- Elaborer le cahier des charges des finales.
- Faire organiser les finales et assister leurs organisateurs.
- Coordonner l'action entre les clubs, les Ligues et la C.S.N.P.A,
- Régler les litiges éventuels,
- Divulguer ces compétitions auprès des clubs.

# Règlement Général du Championnat de France des Clubs

## ARTICLE 1

### Sélection pour les Finales

Chaque Ligue sélectionne ses clubs qui participeront aux finales de chaque division comme suit :

- Pour les ligues ne participant pas aux tours de classement :

1 club par Ligue et par division.

- Pour les ligues participant aux tours de classement :

1 club par Ligue et par division jusqu'à 5 clubs engagés \*.

2 clubs par Ligue et par division pour 6 à 10 clubs engagés \*.

3 clubs par Ligue et par division pour 11 à 15 clubs engagés \*.

4 clubs par Ligue et par division pour 16 à 20 clubs engagés \*.

5 clubs par Ligue et par division pour + 20 clubs engagés \*.

\* Le nombre de clubs pris en compte est celui de la division qui a le plus grand nombre de clubs participants.

## ARTICLE 2

Un club qui gagne dans une ligue le challenge voit ses 3 divisions sélectionnées même si une ou plusieurs équipes ne sont pas qualifiées pour les finales, ceci en plus des clubs déjà qualifiés.

Lorsque dans une ligue, plus de 15 clubs sont engagés, le podium du challenge participe aux finales nationales avec ses 3 divisions.

## ARTICLE 3

Lorsqu'un club est organisateur d'une finale et souhaite participer, il est sélectionné d'office, s'il n'est pas déjà qualifié par sa ligue pour la finale qu'il organise.

## ARTICLE 4

Un club sélectionné pour participer à une finale peut refuser d'y aller.

Sa ligue doit alors désigner le club classé juste derrière lui à l'issue des finales régionales.

## ARTICLE 5

**Tout club participant doit être classé, dans sa catégorie et au classement final.**

## ARTICLE 6

Pour pouvoir organiser une finale nationale, un club doit déjà avoir participé au moins à l'une d'entre elles les années précédentes.

## **ARTICLE 7**

Le club Champion de France de la saison a priorité pour l'organisation des championnats la saison suivante.

En cas de refus ou d'impossibilité, on propose cette organisation aux clubs suivants dans l'ordre du classement.

A défaut, un club sera tiré au sort parmi les candidats volontaires pour cette organisation.

## **ARTICLE 8**

Les Finales ont lieu le week-end de Pâques.

- Soit sur un même lieu.
- Soit sur 2 sites différents, mais à la même date.

- 1<sup>er</sup> site : Finale 1<sup>ère</sup> division : un programme libre

- 2<sup>ème</sup> site : Finales 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> division : un programme libre

-

## **ARTICLE 9 Les litiges.**

Si un problème technique se pose sur un point du règlement non évoqué, on applique le règlement fédéral correspondant ou à défaut le règlement I.S.U.

## **ARTICLE 10 Modalités d'inscriptions.**

Les clubs envoient la liste des patineurs et le montant des inscriptions (30 € par concurrent) au club organisateur, ainsi qu'une copie de la liste à la CSNPA, au plus tard 21 jours avant la date de l'ouverture de la Finale du Championnat de France ( Jour du tirage au sort ).

La CSNPA assistée de la Commission Nationale des Interclubs vérifiera la validité des inscriptions et fera part de ses observations aux clubs concernés.

La liste validée sera transmise à l'organisateur de la compétition au plus tard 15 jours avant le début de la compétition.

La licence compétition est obligatoire pour toutes les catégories et toutes les divisions.

## **ARTICLE 11**

Le droit d'inscription pour les finales est le même que pour les championnats individuels.

Remboursement des frais des officiels (juges, comptables, spécialistes techniques, contrôleurs), identique au barème FFSG.

## **ARTICLE 12**

En aucun cas, une participation à un championnat de France des clubs n'entraîne une inscription d'office à un championnat de France individuel (Les modes de sélections étant indépendants et différents).

# **Protocole du Championnat de France des Clubs**

## **CAHIER DES CHARGES**

Voir Cahier des Charges de l'organisation des compétitions et championnats nationaux

## **DEROULEMENT DU TIRAGE AU SORT**

### **Présence obligatoire :**

- 1 représentant de chaque club.
- 1 représentant de la Commission Nationale des Interclubs.
- 1 représentant de la C.S.N.P.A.
- Juge arbitre et juge assistant.

Le tirage au sort peut être effectué en une seule fois ou avant chaque division.

## **LITIGES**

En cas de litige au moment du tirage au sort, le juge arbitre, après consultation des membres présents de la Commission Nationale, sera **seul** habilité à prendre toute décision.

En cas de litige (hors règlement technique) lors du déroulement de la compétition, le ou les membres présents de la Commission Nationale, en accord avec le club organisateur seront **seuls** habilités à prendre toutes décisions

**TOUT LITIGE DEVRA ÊTRE SOUMIS A LA COMMISSION NATIONALE  
AVANT LA PUBLICATION OFFICIELLE DES RESULTATS.**

# Règlement Technique du Championnat de France des Clubs

## ARTICLE 1

- 8 patineurs au maximum par équipe.
- 3 patineurs au maximum par catégorie.

- Une catégorie peut correspondre à Fille ou Garçon.

Exemple : Junior Fille = 1 catégorie  
Junior Garçon = 1 catégorie

- 4 remplaçants au maximum par division concourant dans la catégorie pour laquelle ils ont été engagés.

- Voir règlement des licences.

- Chaque club utilise ses remplaçants à sa convenance.

- Un titulaire ne peut pas être remplaçant dans une autre catégorie (surclassé) ou dans une autre division.

- Les médailles passées moins de 30 jours avant la compétition ne seront pas prises en compte.

- Aucune médaille de glisse n'est requise pour les 3 divisions.

- La certification des tests est la même que pour les championnats nationaux.

- Un patineur ne peut participer qu'à 1 seule finale

## ARTICLE 2

Tous les clubs qui participent aux Interclubs sont classés suivant les résultats obtenus par leurs différentes équipes dans les trois divisions. Le Challenge National est remis à l'équipe qui obtient le plus grand nombre de points et est déclarée :

### **"CHAMPION DE FRANCE DES CLUBS"**

Ce challenge est remis en jeu chaque année. Il est acquis définitivement au club qui l'a obtenu trois fois consécutivement ou non.

Le vainqueur de chaque finale par division, se verra attribuer le titre de :

**"CHAMPION NATIONAL 1<sup>ère</sup> division "**  
**"CHAMPION NATIONAL 2<sup>ème</sup> division "**  
**"CHAMPION NATIONAL 3<sup>ème</sup> division "**

"

## **1ère Division**

**Avenir : (-10 ans au 01 / 07 de la saison en cours)**

**Né(e) entre le 01 juillet 1997 et le 30 juin 1999**

### **Préparatoire minimum**

- Programme libre identique au Tournoi de France 1<sup>ère</sup> division

**Minime : (-13 ans au 01 / 07 de la saison en cours)**

**Né(e) entre le 01 juillet 1994 et le 30 juin 1997**

### **Pré - Bronze minimum**

- Programme libre identique au Tournoi de France 1<sup>ère</sup> division

**Novice : (-16 ans au 01 / 07 de la saison en cours)**

**Né(e) entre le 01 juillet 1991 et le 30 juin 1994**

### **Argent minimum**

- Programme libre identique au Tournoi de France 1<sup>ère</sup> division.

**Junior : (-19 ans au 01 / 07 de la saison en cours)**

**Né(e) entre le 01 juillet 1988 et le 30 juin 1991**

### **Argent minimum**

- Programme libre identique au Tournoi de France 1<sup>ère</sup> division.

**Seniors : Né(e) avant le 01 juillet 1988**

### **Vermeil minimum**

- Programme libre identique au Tournoi de France 1<sup>ère</sup> division

-----  
**Licence compétition obligatoire pour toutes les catégories**  
**SURCLASSEMENT POSSIBLE**  
**(Voir licence)**

## **2ème Division**

**Avenir : (-10 ans au 01 / 07 de la saison en cours)**

**Né(e) entre le 01 juillet 1997 et le 30 juin 1999**

**P.N. 6 au maximum (sans préparatoire)**

- Durée du programme : 3 min +/- 10s.
- Un saut piqué (simple ou double)
- Un saut de carre (simple ou double)
- Un saut simple ou double (carre ou piqué)
- Une combinaison de deux sauts, avec un saut de boucle (simple ou double) obligatoire
- Une pirouette au choix
- Une pirouette allongée simple (4 tours)
- Une pirouette assise changée de pied (4 + 4 tours)
- Une séquence de spirale d'arabesques devant comprendre obligatoirement trois positions minimum et différentes (chaque position doit être maintenue au moins trois secondes)
- Une suite de pas au choix (ligne droite, diagonale, serpentine ou circulaire) à base de retournements (double trois arrière dehors/dedans brackets avant/arrière, dehors/dedans)

**Minime : (-13 ans au 01 / 07 de la saison en cours)**

**Né(e) entre le 01 juillet 1994 et le 30 juin 1997**

**Pré - Bronze ou P.N. 8 maximum**

- Durée du programme : 3 min +/- 10s.
- Programme libre identique au Tournoi de France 2<sup>ème</sup> division

**Novice : (-16 ans au 01 / 07 de la saison en cours)**

**Né(e) entre le 01 juillet 1991 et le 30 juin 1994**

**Bronze ou PN 10 maximum**

- Durée du programme : 3 min 30 +/- 10s
- Programme libre identique au Tournoi de France 2<sup>ème</sup> division

**Junior : (-19 ans au 01 / 07 de la saison en cours)**

**Né(e) entre le 01 juillet 1988 et le 30 juin 1991**

**Argent ou PN 10 maximum**

Durée du programme : 3 min 30 +/- 10s.

- Programme libre identique au Tournoi de France 2<sup>ème</sup> division

**Senior : Né(e) avant le 01 juillet 1988**  
**Vermeil ou PN10 maximum**

Durée du programme : 3 min 30 +/- 10s.

- Programme libre identique au Tournoi de France 2<sup>ème</sup> division

**En 2<sup>ème</sup> division :**

- Les triples sauts sont interdits sauf pour la catégorie « Senior ».

- Division interdite aux patineurs ayant participé ou étant sélectionné à un Championnat de France de la saison en cours ou précédente, à l'exception du Championnat de France 2<sup>ème</sup> division et du Championnat de France des Clubs.

- Si le patineur a changé de catégorie d'âge, il devra concourir dans la catégorie supérieure du championnat auquel il a participé, la saison précédente.

Seule exception : Un patineur ayant participé seulement et uniquement à un championnat de France par couple, pourra participer en 2<sup>ème</sup> division, dans sa catégorie d'âge ou surclassé.

**Licence compétition obligatoire pour toutes les catégories**

**SURCLASSEMENT POSSIBLE**

**(Voir licence)**

## 3ème Division

**Jeune talent : (-8 ans au 01 / 07 de la saison en cours)**

**Né(e) après le 30 juin 1999**

**Pas de test exigé – PN2 maximum**

- Durée du programme : 2 min 30 +/- 10s

- - L'axel et les doubles sauts sont interdits
- **Au maximum 2 combinaisons de 2 sauts chacune**
- **Au maximum** 1 séquence de sauts
- **Au maximum** 2 pirouettes différentes
- **Au maximum** 1 suite de pas **ou 1 séquence de spirales**

5 éléments de sauts au maximum sont autorisés

•

**Avenir : (-10 ans au 01 / 07 de la saison en cours)**

**Né(e) entre le 01 juillet 1997 et le 30 juin 1999**

**PN 4 au maximum (sans préparatoire)**

Durée du programme : 2 min 30 +/- 10s

- Les doubles sauts sont interdits
- 1 axel possible (il ne peut pas être mis en combinaison ou suite de sauts)
- **Au maximum** 2 combinaisons différentes, de 2 sauts chacune
- **Au maximum** 1 séquence de sauts
- **Au maximum** 3 pirouettes différentes
- **Au maximum** 1 suite de pas **ou une séquence de spirales**

5 éléments de sauts au maximum sont autorisés

**Minime : (-13 ans au 01 / 07 de la saison en cours)**

**Né(e) entre le 01 juillet 1994 et le 30 juin 1997**

**Préparatoire ou PN6 au maximum.**

- Durée du programme : 2 min 30 +/- 10s.

- 2 axels possibles (un seul. Si deuxième, il doit être en combinaison ou en suite de sauts)
- 1 double saut au choix (Salchow ou boucle piquée) : un seul essai. (Il ne peut pas être mis en combinaison ou en suite de sauts).
- **Au maximum** 2 combinaisons différentes de 2 sauts chacune.
- **Au maximum** 1 séquence de sauts
- **Au maximum** 3 pirouettes différentes
- **Au maximum** 1 suite de pas **ou une séquence de spirales**

• 5 éléments de sauts au maximum sont autorisés

## **3ème Division**

**Novice : (-16 ans au 01 / 07 de la saison en cours)**

**Né(e) entre le 01 juillet 1991 et le 30 juin 1994**

**Pré-Bronze ou PN 8 au maximum**

- Durée du programme : 3 min +/- 10s.
- 2 doubles sauts sont autorisés (salchow, boucle piquée), ils ne peuvent être exécutés qu'à deux reprises.
- **Au maximum** 2 combinaisons différentes de deux sauts chacune.
- **Au maximum 1 séquence de sauts**
- **Au maximum** 3 pirouettes dont une combinée.
- **Au maximum** 1 suite de pas **ou une séquence de spirales**

6 éléments de sauts au maximum sont autorisés **dont un de type axel**

**Junior : Senior : Né(e) avant le 1<sup>er</sup> juillet 1991**

**Bronze ou PN 10 au maximum**

- Durée du programme : 3 min +/- 10s.
- 3 doubles sauts sont autorisés (salchow, boucle piquée, boucle), ils ne peuvent être exécutés qu'à deux reprises.
- **Au maximum** 2 combinaisons différentes de deux sauts chacune.
- **Au maximum** 3 pirouettes dont une combinée.
- **Au maximum** 1 suite de pas **ou une séquence de spirales**

6 éléments de sauts au maximum sont autorisés **dont un de type axel**

- **Un élément de saut est : soit un saut individuel, soit une combinaison, soit une séquence de sauts.**
- 

**Division interdite aux patineurs ayant participé aux Championnats de France (qualification comprise) de la saison en cours et / ou de la saison précédente.**

**Licence compétition obligatoire pour toutes les catégories**

**SURCLASSEMENT POSSIBLE (Voir licence)**

## Tableau récapitulatif des tests nécessaires

		1 <sup>ère</sup> Division	2 <sup>ème</sup> Division	3 <sup>ème</sup> Division
Jeune talent	Niveau exigé Temps de programme Libre			Pas de test exigé  2mn 30 +/- 10s
Avenir	Niveau exigé Temps de programme Libre	Préparatoire Mini 3mn +/- 10s	PN 6 Maxi (Sans préparatoire) 3mn +/-10s	PN 4 Maxi (Sans préparatoire) 2mn 30 +/- 10s
Minime	Niveau exigé Temps de programme Libre	Pré - Bronze Mini Fille : 3mn +/- 10s Garçon : 3mn 30+/- 10s	Pré - Bronze Maxi ou PN 8 Maxi 3mn +/- 10s	Préparatoire ou PN 6 Maxi 2mn 30 +/- 10s
Novice	Niveau exigé Temps de programme Libre	Argent Mini Fille : 3mn 30 +/- 10s Garçon : 4mn +/- 10s	Bronze Maxi ou PN 10 Maxi 3mn30 +/-10s	Pré - Bronze Maxi ou PN 8 Maxi 3mn +/- 10s
Junior	Niveau exigé Temps de programme Libre	Argent Mini Fille : 3mn 30+/- 10s Garçon : 4mn +/- 10s	Argent Maxi ou PN 10 Maxi 3mn30 +/- 10s	Bronze Maxi ou PN 10 Maxi 3mn +/- 10s
Senior	Niveau exigé Temps de programme Libre	Vermeil Mini Fille : 4mn +/- 10s Garçon: 4mn30 +/- 10s	Vermeil Maxi ou PN10 Maxi 3mn30 +/- 10s	Bronze Maxi ou PN 10 Maxi 3mn +/- 10s

# Règlement Comptable du Championnat de France des Clubs

## CLASSEMENT DES CLUBS PAR RENCONTRE

### ARTICLE 1

- Chaque patineur obtient un total de points correspondant à son classement.
- L'attribution des points ne se fait que sur les 12 premiers concurrents dans toutes les divisions.
- Le **dernier** de chaque catégorie marque **un** point, puis on ajoute **un** point par place et cela jusqu'au **premier** qui marque le plus grand nombre de points correspondant au nombre de patineurs de la catégorie.

#### Points de PODIUM :

On ajoute : 3 points pour la première place

2 points pour la deuxième place

1 point pour la troisième place

Exemple pour 8 concurrents :

Le 1<sup>er</sup> marque 8 points + 3 points de podium = 11 points

Le 2<sup>e</sup> marque 7 points + 2 points de podium = 9 points

Le 3<sup>ème</sup> marque 6 points + 1 point de podium = 7 points

Le 4<sup>ème</sup> marque 5 points = 5 points

Le 5<sup>ème</sup> marque 4 points = 4 points

etc...

### ARTICLE 2

En raison de la mise en place du nouveau système de jugement pour l'ensemble des divisions, les points de podium seront systématiquement attribués pour la saison 2006-2007.

### ARTICLE 3

Pour chaque finale, le club classé Premier est le club qui a obtenu le plus grand nombre de points (points de classement + points de podium)

En cas d'égalité, on départage les clubs de la façon suivante :

- a) Par le plus grand nombre de points de podium
- b) En divisant tous les points obtenus par le nombre de patineurs de chaque équipe.
- c) on les classe ex-æquo.

### ARTICLE 4

Pour le challenge, en cas ex-æquo, le club le mieux placé en 1<sup>ère</sup> division est classé avant.

Toutefois, si l'égalité demeure, on prend le classement de la 2<sup>e</sup> division, puis de la 3<sup>ème</sup> division pour départager les clubs concurrents.

## Tableau d'attribution des points pour le Challenge National

<sup>ere</sup> 1 Division		<sup>eme</sup> 2 Division		<sup>eme</sup> 3 Division	
Classement	de	Classement	de	Classement	de
points		points		points	
1 <sup>er</sup>	35	1 <sup>er</sup>	30	1 <sup>er</sup>	25
2 <sup>ème</sup>	32	2 <sup>ème</sup>	28	2 <sup>ème</sup>	24
3 <sup>ème</sup>	29	3 <sup>ème</sup>	26	3 <sup>ème</sup>	23
4 <sup>ème</sup>	26	4 <sup>ème</sup>	24	4 <sup>ème</sup>	22
5 <sup>ème</sup>	23	5 <sup>ème</sup>	22	5 <sup>ème</sup>	21
6 <sup>ème</sup>	20	6 <sup>ème</sup>	20	6 <sup>ème</sup>	20
7 <sup>ème</sup>	19	7 <sup>ème</sup>	19	7 <sup>ème</sup>	19
8 <sup>ème</sup>	18	8 <sup>ème</sup>	18	8 <sup>ème</sup>	18
9 <sup>ème</sup>	17	9 <sup>ème</sup>	17	9 <sup>ème</sup>	17
10 <sup>ème</sup>	16	10 <sup>ème</sup>	16	10 <sup>ème</sup>	16
11 <sup>ème</sup>	15	11 <sup>ème</sup>	15	11 <sup>ème</sup>	15
12 <sup>ème</sup>	14	12 <sup>ème</sup>	14	12 <sup>ème</sup>	14
13 <sup>ème</sup>	13	13 <sup>ème</sup>	13	13 <sup>ème</sup>	13
14 <sup>ème</sup>	12	14 <sup>ème</sup>	12	14 <sup>ème</sup>	12
15 <sup>ème</sup>	11	15 <sup>ème</sup>	11	15 <sup>ème</sup>	11
16 <sup>ème</sup>	10	16 <sup>ème</sup>	10	16 <sup>ème</sup>	10
17 <sup>ème</sup>	9	17 <sup>ème</sup>	9	17 <sup>ème</sup>	9
18 <sup>ème</sup>	8	18 <sup>ème</sup>	8	18 <sup>ème</sup>	8
19 <sup>ème</sup>	7	19 <sup>ème</sup>	7	19 <sup>ème</sup>	7
20 <sup>ème</sup>	6	20 <sup>ème</sup>	6	20 <sup>ème</sup>	6
...	...	...	...	...	...

# Annexe 1

## Membres de droits

Le Président de la C.S.N.P.A ou son représentant

-

Le Président de la Commission Interclubs : M. André BRUNET  
Fondateur des Interclubs.

## Membres désignés annuellement

- Secrétaire : Mme Noëlle SALFATI

- Secrétaire adjoint :

- Le représentant des juges : Mme Elisabeth LOUESDON.

- Le représentant des comptables : M. Raymond MOINEAU.

- Les représentants des Ligues : (Désignés par chaque Ligue)

- Les entraîneurs I.D.F : M. Bernard GLESSER

M. Michel LOTZ

Province : M. Jean-François BALLESTER

M. ou Mme .....